RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté • Égalité • Fraternité

Département du Gard
Commune d'ARRE

ARRE, le 30 septembre 2026

Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux,

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 06 octobre 2026

En Mairie

ORDRE DU JOUR

Nous faisons constater officiellement la vacance et l'entrée au Conseil municipal de Monsieur Dorian BOURDIER, pas de délibération pour élire celui-ci son remplacement découle de l'article L-258 du code électoral.

I. Délibération

Autorisation donnée au maire de signé le mandat de vente et le compromis d'acte dans la limite prévu par la limite de la délibération, en précisant l'agence retenue et le prix.

II. Questions diverses

En vous remerciant.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire
Nicolas BOURDIER

MAIRIE D'ARRE R.F. 30120

Maire
Nicolas BOURDIER